

Interpellation présentée par le député :
M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 13 octobre 2011

Interpellation urgente écrite

La fin de la clause du besoin signifie-t-elle une augmentation des coûts de la santé à Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

La clause du besoin concernant l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux est entrée en vigueur le 3 juillet 2002, pour 3 ans, puis renouvelée à plusieurs reprises.

Elle a été levée, pour les médecins de premier recours (généralistes, internistes et pédiatres) le 1^{er} janvier 2010 et le sera, pour toutes les autres spécialités, le 1^{er} janvier 2012.

Cette ouverture partielle a déjà entraîné une augmentation marquée des coûts, par assuré à charge de l'assurance maladie en 2010, liés à la médecine de ville (+ 43 francs contre + 15 francs en 2009).

Monsieur le Conseiller d'Etat, Pierre-François Unger, a décrit cet abandon comme une voie royale vers une médecine chère et de moindre qualité. Il parle d'une situation dramatique.

La clause du besoin a été un instrument efficace de maîtrise des coûts. Le canton avait mis sur pied une commission quadripartite qui était chargée de répartir les droits de pratique à charge de l'assurance maladie (donc la possibilité d'ouvrir un cabinet médical privé). Cette commission a parfaitement bien fonctionné et a été donnée comme exemple pour le reste de la Suisse.

On s'attend donc à une accélération de l'installation de nouveaux médecins, parmi lesquels de nombreux spécialistes, venus de toute l'Europe. Il y aura, dans les centres urbains, une augmentation de l'offre, alors que dans les régions rurales le risque de désertification médicale va s'accroître.

Le revenu des médecins de ville va baisser (le gâteau restant le même) avec le risque d'une augmentation artificielle de temps de consultation et du nombre de consultation pour pouvoir compenser cette perte.

Vous avez bien compris que la situation risque d'être préoccupante.

Il est donc urgent que des mesures soient prises au niveau cantonal et régional.

Attendre une réaction de la Bern e fédérale semble illusoire et contre-productive.

Il faut donc que le Canton de Genève se montre proactif et imaginatif.

Ma question est donc la suivante :

Quelles sont les mesures urgentes que compte prendre l'Etat pour maîtriser l'augmentation des coûts, de la médecine de ville, liés à l'abandon de la clause du besoin ?